

Conseil Académique (CAC) en formations restreintes (EC puis PR)

24 septembre 2024

9h45-11h00

Compte-rendu rédigé par les élu.e.s PULS au sein du CAC

1. Formation restreinte aux Enseignant.es-Chercheur.es

Ordre du jour :

1. Informations de la Présidente ;
2. Avis relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche pour l'année universitaire 2024-2025 ;
3. Avis relatif à la composition nominative du comité de sélection pour le recrutement d'un chargé d'enseignement et d'ingénierie pédagogique sous contrat à durée déterminée en application de l'article L. 954-3 du code de l'éducation à l'institut d'études judiciaires de l'école de droit de la Sorbonne (IEJ-EDS) ;
4. Avis relatif à des positions administratives ;
5. Avis relatif à des demandes de classements ;
6. Agréments des vacataires d'enseignement ;
7. Questions diverses.

POINT 1. INFORMATIONS DE LA PRESIDENTE

⇒ Pas d'information (la présidente n'étant pas présente).

POINT 2. AVIS RELATIF AU RECRUTEMENT D'ATTACHÉS TEMPORAIRES D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2024-2025

On examine les classements sur 4 postes d'ATER à l'EDS (section CNU 01). 4 personnes ont été classées (pas de liste complémentaire).

On examine les classements sur 2 demi-postes d'ATER au DDL (« Langues et littératures romanes ») : une seule personne est classée sur un temps plein, et 4 sont en liste complémentaire, sur des demi-postes.

⇒ **Vote** : unanimité pour. Les deux classements sont acceptés.

POINT 3. AVIS RELATIF A LA COMPOSITION NOMINATIVE DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE RECRUTEMENT D'UN CHARGÉ D'ENSEIGNEMENT ET D'INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE SOUS CONTRAT A DURÉE DÉTERMINÉE... A L'IEJ DE L'ÉCOLE DE DROIT DE LA SORBONNE

Il s'agit de deux contrats LRU (2 postes), avec un même comité composé de 2 collègues internes et 2 externes (3PR ; 1 MCF ; sans respect de la parité : 3 collègues femmes ; 1 collègue masculin).

Le premier poste est un poste de « Chargé d'enseignement et d'ingénierie pédagogique sous contrat à durée déterminée à l'UFR Ecole de Droit de la Sorbonne (en application de l'article L. 954-3 du Code de l'éducation) », à temps partiel (70 % soit 135 h ETD d'enseignement). Les missions comportent également un volet administratif et un volet encadrement de mémoire notamment. Le profil est, a minima, d'être titulaire d'un M2 en droit et d'être soit inscrit.e en thèse de doctorat à Paris 1 (sans financement), soit élève avocat dans un centre de formation à la profession d'avocat,

soit exercer, depuis plusieurs années, une activité d'enseignement ou d'ingénierie pédagogique (conception et gestion administrative de diplômes) avec une expérience significative de l'ingénierie pédagogique.

Le second poste est un poste d'« Enseignant contractuel : Chargé d'enseignement et d'ingénierie pédagogique sous contrat à durée déterminée à l'UFR Ecole de Droit de la Sorbonne (en application de l'article L. 954-3 du Code de l'éducation) ». La mission est la coordination pédagogique de la préparation aux 1er, 2ème, et 3ème concours de l'ENM, consistant à promouvoir, animer et organiser la classe prépa, en coordination avec la Direction de l'IEJ. Le nombre d'heures d'enseignement est de 96h maximum. Le profil précise que la personne recrutée devra « avoir une double formation académique solide en droit et sciences humaines » et être soit inscrit.e en thèse de doctorat à Paris 1 (sans financement), soit élève avocat dans un centre de formation à la profession d'avocat, soit exercer, depuis plusieurs années, une activité d'enseignement, de recherche ou d'expertise juridique.

Le vote ne porte que sur la composition du COS (et non sur l'opportunité de tels postes). Unanimité.

POINT 4. AVIS RELATIF A DES POSITIONS ADMINISTRATIVES

Est examinée la demande d'un collègue maître de conférences en histoire contemporaine pour une prolongation de délégation auprès d'une université allemande, du 1er mars au 31 août 2025. Le collègue, recruté à P1 en 2016, a déjà bénéficié de 2 deux années de délégations auprès du CNRS (2020-2022) et d'une délégation de 6 mois auprès de cette même université.

Une discussion s'engage sur l'opportunité d'accepter cette demande, qui a reçu un avis positif de la part du directeur d'UFR.

⇒ **Vote** : Ne Prend Pas Part au Vote = 1 / Abstention = 7 / Contre = 5 ans / Pour = 9

La demande est donc acceptée, mais il sera précisé au collègue qu'aucune prolongation ne pourra lui être accordée à l'issue de la période concernée (août 2025).

POINT 5. AVIS RELATIFS A DES DEMANDES DE CLASSEMENT

4 demandes sont examinées, pour reprendre dans l'ancienneté de collègues récemment recrutés des expériences de post-doc en France ou à l'étranger. Ces demandes ont fait l'objet d'un premier examen par le service des RH, qui a fait des propositions, conformes aux textes en vigueur, soumises au vote des membres du CAC.

⇒ **Vote** : unanimité pour les 4 propositions de classement.

POINT 6 : AGRÉMENT DES VACATAIRES D'ENSEIGNEMENT

La liste des vacataires concerne pour partie l'année universitaire 2023-2024 (environ 150 vacataires) et pour partie cette année (une cinquantaine de personnes).

⇒ **Vote** : unanimité pour

2. Formation restreinte aux Professeur.es

Ordre du jour :

1. Informations de la Présidente ;
2. Avis relatif à la proposition du comité de sélection pour le recrutement d'un professeur des universités au titre de chaire professeur junior (CPJ) « algorithmique et régulation des réseaux socio-économiques » (référence Galaxie n° 4842) ;
3. Avis relatif à des positions administratives ;
4. Questions diverses.

POINT 1. INFORMATIONS DE LA PRESIDENTE

⇒ Pas d'information (la présidente n'étant pas présente).

POINT 2. AVIS RELATIF A LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE RECRUTEMENT D'UN PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS AU TITRE DE CHAIRE PROFESSEUR JUNIOR (CPJ) « algorithmique et régulation des réseaux socio-économiques »

Cette CPJ avait été publiée l'année dernière, mais le recrutement a été infructueux. Il s'agit donc de la publier de nouveau cette année. Le Comité de recrutement comprend 10 membres, 5 professeur.es internes et 5 externes. Il est paritaire et composé de 6 mathématicien.nes, 3 économistes et 1 informaticien.

⇒ Vote : 3 abstentions ; 0 contre ; voix restantes : pour. La composition proposée est adoptée.

POINT 3. AVIS RELATIF A DES POSITIONS ADMINISTRATIVES

La demande concerne une collègue, professeure d'histoire contemporaine, qui sollicite le renouvellement de sa mise à disposition auprès de l'Institut des sciences humaines et sociales (avec décharge de ses tâches d'enseignement de 50 %), en tant que Directrice Adjointe Scientifique. Cette mise à disposition avait commencé le 1^{er} septembre 2021 et la demande examinée concerne la période allant du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

⇒ Vote : Unanimité pour. La composition proposée est adoptée.

POINT 4. QUESTIONS DIVERSES

Une élue PULS souligne les difficultés que provoquent les modifications récentes du calendrier des réunions du CAC et de la CR, avec des séances qui ont lieu le mardi matin, au lieu du mardi après-midi, voire le mercredi matin pour une séance de la CR. Elle fait remarquer que cela pose problème à plusieurs élu.es, qui avaient réservé leur après-midi du mardi pour pouvoir siéger.

Un élu « Réinventons Paris 1 » lui répond que les séances ont lieu généralement le mardi matin et non le mardi après-midi, que quand elles ont lieu le mardi après-midi, il ne peut être présent et que lorsqu'il a été élu, il ignorait que ces séances auraient lieu le mardi.

L'élue PULS exprime son étonnement face à cette réponse.

Violaine Sébillotte, VP de la CR, répond « on fait au mieux ».

L'élue PULS demande également des précisions sur la période à prendre en compte pour l'évaluation des dossiers de demande de RIPEC (primes) : les dates figurant sur le canevas des rapports à rendre sur les dossiers n'ont-ils pas été modifiées.

Violaine Sébillotte, VP de la CR, répond que sera ajouté les précisions sur la période à prendre en compte (les 4 dernières années, avec référence aux années civiles) avec un rappel à tous les membres du CAC sur les rapports à rendre.

Fin des séances à 11h00

Compte rendu rédigé par les élu.es PULS

PULS le site : <https://www.puls-p1.fr/>

